

# Sous la loi du secret

La culture du secret, poussée à l'extrême, est perçue par les agents de Bercy comme un obstacle à leur travail d'enquête.

**L**a culture du secret est un autre paramètre de l'administration fiscale. Culture endémique qui ne favorise pas le travail d'enquête. Ce devoir de réserve est poussé si loin que les enquêteurs sont sommés de ne pas révéler le nom des dossiers qu'ils traitent à leurs propres collègues. La culture du secret commence dès l'apprentissage à l'École nationale des finances publiques. Frédéric (1), vérificateur à la Direction des vérifications nationales et internationales (DVNI), raconte son expérience passée. « Nous avons des cours de déontologie où l'on nous expliquait en long, en large et en travers que le secret fiscal était du même ordre que le secret médical ou le secret professionnel chez les avocats... On nous rappelle aussi très ré-

gulièrement qu'il faut éviter de parler avec des collègues dans les lieux publics, dans les bars, les cafés, les restaurants... »

La pression devient maximale quand l'affaire est médiatisée. « J'ai eu dans les mains huit noms de la liste HSBC parmi les 3 000 que détenait le ministre Éric Woerth, se souvient Hélène de la Direction nationale des vérifications de situations fiscales (DNVSF), mais on nous a soigneusement compartimentés; je n'ai jamais eu dans les mains d'autres noms de cette liste. Quant à savoir si la procédure est allée au bout... Ça, je n'en sais rien, car on ne sait jamais si le recouvrement a été effectif... » La structure pyramidale de l'administration fiscale favorise aussi l'opacité de certains dossiers. « À la DNVSF, il m'est arrivé à plusieurs reprises

que des contribuables proches de milieux politiques passent un coup de fil à un ministre afin de faire, sinon annuler la procédure tout au moins la ralentir; se souvient Françoise. Et puis de toute façon, une fois notre travail accompli, il y a encore plusieurs personnes au-dessus de nous qui ont le pouvoir de viser définitivement le dossier, et nous ne savons jamais si ceux-là finissent au recouvrement... » Avec tout en haut de la pyramide, dernier maillon de la chaîne fiscale le ministre du Budget en personne: pour les dossiers les plus brûlants, c'est lui peut donner ou non son feu vert aux magistrats si ces derniers demandent la mise en œuvre de poursuites!

**S.A.**

(1) Les prénoms ont été changés.

## L'EFFICACITÉ DU TRAVAIL, S'EN RESSENT FORTEMENT

Le temps est devenu un ennemi redoutable pour les vérificateurs de Bercy. La règle triennale, par exemple, est un des freins les plus puissants que rencontrent les agents luttant contre la fraude fiscale: si un dossier, dans lequel des soupçons de fraude ont été avérés après enquête et vérification, n'arrive pas sous trois ans au recouvrement, il y a alors prescription. Certains contribuables réfractaires qui connaissent les règles du jeu et du droit savent aussi jouer avec cette notion. « Une de mes collègues est sur une affaire qui date de 1998, se souvient Patricia, mais de cour de justice en cour de justice, de rappel en cassation, la lourdeur des procédures fait que le dossier se perd dans le temps... »

Si les rendus d'objectifs sont atteints, l'efficacité du travail elle, s'en ressent fortement. D'après le syndicat Solidaire: finances publiques, pour le contrôles dits sur place, ■■

## LES SERVICES DE BERCY EN CHIFFRES

D'après un rapport de la Cour des comptes, la Direction des vérifications nationales et internationales (DVNI) de Bercy emploie 480 agents et contrôle entre 65 000 et 95 000 entreprises, dont les plus grands groupes français. Elle a rappelé un montant d'impôts de 3,5 milliards d'euros en 2009 sur 1 350 dossiers. La Direction nationale des vérifications de situations fiscales (DNVSF) compte 250 agents. Elle a vocation à contrôler les contribuables les plus fortunés. Elle a rappelé un montant d'impôts de 255 millions

d'euros en 2010 (et 66 millions d'euros de pénalités) portant sur près de 900 affaires. La Direction nationale des enquêtes fiscales (DNEF) emploie, quant à elle, 390 agents. Elle doit prévenir les nouveaux mécanismes de fraude, enjeu très important dans un contexte mouvant. Elle a rappelé pour 390 millions d'euros de droits et pénalités en 2010, et a traité 460 dossiers. Rappelons que, selon les estimations, la fraude fiscale entraîne un manque à gagner pour les finances de l'État de 60 à 80 milliards d'euros.